

**DIMANCHE**

26 JANVIER 1834.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPÉLETIER ET C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



**TROISIÈME ANNÉE.**

295.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	35

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

# LA GLANEUSE,

**JOURNAL POPULAIRE.**



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

## LE CIVET

CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LA MONARCHIE.

Il n'y a qu'une seule manière de faire un civet; consultez la *Cuisinière Bourgeoise*, elle vous dira: Pour faire un civet, prenez un lièvre.

M. Guizot vous a appris l'autre jour qu'il y avait deux manières de faire un roi, ce qui donne à la monarchie une immense supériorité sur le civet.

La première manière, la plus simple, la plus naturelle, la véritable monarchie au civet, est indiquée dans la *Cuisinière Bourgeoise*. — Pour faire un roi, prenez un prince royal.

La seconde manière est beaucoup plus originale. Figurez-vous un lièvre qui vient se placer dans la casserole, tout seul sans le secours du cuisinier, et qui dit: «Je veux me faire civet.» C'est pourtant comme ça que Bonaparte s'est fait empereur: M. Guizot a bien voulu nous l'apprendre.

Eh bien! la monarchie de Louis-Philippe a été fabriquée par les deux procédés.

Le lièvre de Neuilly (Sa Majesté voudra bien nous permettre cette comparaison, qui est du reste toute à son avantage, car les lièvres se laissent souvent attraper, tandis qu'en juillet s'il y a eu quelqu'un d'attrapé, ce n'est certainement pas Louis-Philippe); le lièvre de Neuilly, disons-nous, trottait dans son parc; quelques-uns même prétendent, qu'effrayé par la canonnade, il s'était blotti dans une cave. Quoiqu'il en soit, trottant ou caché, il était à Neuilly.

Le civet de la restauration venait d'être fricassé par le peuple, qui avait assez de civet comme ça. Il se trouva pourtant 221 marmitons qui, après avoir laissé éteindre leurs fourneaux pendant trois jours, se réunirent et décidèrent que le peuple aimait beaucoup le civet, qu'il ne pouvait s'en passer.

Pour faire un civet prenez un lièvre. — Mais, ou se procurer ce lièvre qu'on voulait servir au peuple?

— J'ai votre affaire, dit un des marmitons. — Ah! vous êtes notre sauveur, s'écrièrent tous les gâte-sauces.

Où est ce lièvre, où trouverons-nous ce précieux animal?

— A Neuilly, à Neuilly! répétèrent les marmitons.... Courons à Neuilly.

— Un instant, dit un gaillard, qui jusqu'alors avait gardé le silence, sans doute par excès de timidité, le plus difficile n'est pas de faire un civet, l'important est de le faire avaler au peuple.

— Il l'avalera, il l'avalera. Nous lui dirons que c'est un plat bourgeois, un plat économique, un plat qui ne lui coûtera rien. Il n'aura qu'à payer la sauce, trente millions par an, une misère.

L'opposant gâte-sauce essaya de parler à ses confrères de la répugnance du peuple pour le civet. Sa voix fut couverte par les cris de tous les marmitons:

— Allons à Neuilly, à Neuilly!.....

Tu sais le reste, pauvre peuple! Le civet qu'on t'a servi est dur, la sauce que tu paies depuis plus de trois ans est diablement chère, mais tu as accepté le civet, mange maintenant, mange, et tais-toi.

Nous revenons à notre comparaison.

Pourquoi, lorsqu'il s'est agi de faire un roi, a-t-on choisi Louis-Philippe plutôt que Mayeux, par exemple? Les Grecs ont un roi bossu, et les Grecs nous valent bien.

Ici nous cédon's la parole à Guizot, qui va vous répondre:

«On n'a pas choisi Mayeux parce que Mayeux n'était pas un prince, qu'il n'était pas sur les marches du trône, qu'il n'était pas enfin du BOIS DONT ON FAIT LES ROIS.» Remarquez bien que nous n'altérons par la réponse de Guizot; ce sont ses propres expressions.

On voulait une monarchie, suivant le premier procédé indiqué par la *Cuisinière Bourgeoise*, une monarchie au civet: voilà pourquoi on a choisi Louis-Philippe, parce qu'il était du bois dont on fait les rois, ou si vous aimez mieux, de la race de ces quadrupèdes dont on fait des civets.

Passons maintenant à la seconde manière de faire les rois, indiquée par le délicieux Guizot.



Le lièvre de Neuilly avait sur le lièvre de la *Cuisinière Bourgeoise* un avantage immense. Il pouvait ne pas se laisser prendre et répondre aux gâte-sauces : « Si vous voulez un lièvre, allez le chercher ailleurs. »

Eh bien ! pas du tout, il voulut se dévouer. Il se jeta lui même sur le trône, ce fourneau de la cuisine monarchique. Les marmitons nous le servirent tout chaud ; quelques-uns de ceux qui avaient préparé le civet se brûlèrent les doigts, on les mit à la porte, et depuis ce moment

Après tout cela, il y a pourtant encore des hommes qui aiment le civet !...

Aimez-vous le civet ?

Quant à nous, le civet nous a toujours fait mal au cœur. Nous n'avons jamais pu le digérer.

### Le bonnet de la liberté.

AIR : *Quand secourai-je la poussière  
Qui ternit tes nobles couleurs ?*

Français, les Rois sont en famille ;  
Leurs canons sont braqués sur nous.  
Ils menacent de leur courroux  
Le vieux drapeau de la Bastille.  
Relevons-nous avec fierté  
Pour briser une ligue altière !  
Couronnons la sainte bannière  
Du bonnet de la liberté !

} Bis.

Entendez résonner l'enclume :  
Nos maîtres nous forgent des fers ;  
Mais pour engloutir les pervers  
Voyez l'Etna qui se rallume :  
Ils ont cru le lion dompté :  
Il va redresser sa crinière.....  
Couronnons la sainte bannière  
Du bonnet de la liberté !

Au despotisme qui conspire  
Montrons l'oriflamme éclatant !  
Montrons-lui le drapeau géant  
Chargé des lauriers de l'empire.  
En proclamant l'Egalité,  
Arborons-le sur la frontière ;  
Couronnons la sainte bannière  
Du bonnet de la liberté !

Une lâche diplomatie  
A genoux marchande la paix ;  
Elle traîne l'honneur français  
Dans la fange de l'infamie.  
Du système *emphilipeste*  
Pour clore l'ignoble carrière,  
Couronnons la sainte bannière  
Du bonnet de la liberté !

Ce coq, qui souffre qu'on l'enchaîne,  
N'est pas celui de nos ayeux.  
Ce n'est pas l'oiseau glorieux  
Qui fit trembler l'aigle romaine !  
Il rampe sous la royauté,  
Couvert de boue et de poussière !...  
Couronnons la sainte bannière  
Du bonnet de la liberté !

Lorsqu'en sa course fugitive,  
Le temps emportera les rois,  
Nous irons, armés de nos droits,  
Crier à l'Europe captive :  
« Peuples ! paix et fraternité !  
« Nous vous apportons la lumière !... »  
Couronnons la sainte bannière  
Du bonnet de la liberté !

Des patriotes de l'Hérault nous invitent à publier la pièce suivante qui se couvre de signatures ;

LES CITOYENS DES COMMUNES DE PAULHAN, ASPIRAN, MONTAGNAC, BÉLARGA, ETC. (Hérault), soussignés,  
A Messieurs les membres de la chambre des députés.

Messieurs les députés,

*Extension du droit d'élire et d'être élu à l'universalité des citoyens actifs, âgés de 21 ans ; abolition du cens d'éligibilité ; salaire aux députés ; incompatibilité entre les fonctions législatives et les autres fonctions rétribuées par l'Etat : tels sont les objets de notre pétition.*

Dans cet espace de temps qui sépare la prise de la Bastille de l'immortelle révolution des barricades ; sur les champs de bataille de Jemmapes et de Fleurus, comme sur l'échafaud qui vit rouler les têtes de Borjes et de ses compagnons d'infortune, des torrens de sang furent versés pour la conquête de l'Egalité sainte, et successivement la constitution de 91, 93, de l'an III, mirent en pratique le dogme de la souveraineté du peuple.

Le mode parlementaire actuel est barbare, absurde, immoral. En désharmonie complète avec les principes de la nation, il révèle aux yeux de l'observateur impartial un désordre profond auquel il est instant de remédier.

La violence et l'injustice qui, jusqu'à présent, nous ont ravi la plus précieuse de nos facultés, ne sont pas un motif suffisant pour nous la dénier aujourd'hui. D'ailleurs, ils n'ont pas besoin d'être écrits dans des codes, ils sont imprescriptibles, ces droits émanés de la nature elle-même, qui nous ayant doués tous de la même vie, des mêmes organes, nous a tous créés égaux et libres.

Législateurs, ne vous y trompez pas : avec vous, sans vous, malgré vous encore, le progrès s'accomplira. Avec vous, sans secousse : sans vous, nous accepterions avec douleur, mais avec énergie, les conséquences d'une position forcée ;... Malgré vous, eh ! pourquoi craindre de le proclamer ! Hommes à forte trempe et à convictions sincères, aucun sacrifice ne nous fera reculer devant l'accomplissement d'un devoir sacré, aucune force ne pourra nous empêcher de réaliser ces avantages, trop obstinément refusés à notre légitime impatience.

Assez long-temps nous avons formé deux camps, il est temps que la porte de nos comices s'ouvre à trente-deux millions d'ilotes demandant à être quelque chose dans l'immense famille française, dont ils composent la presque totalité ; il est temps d'annuler ces institutions factices et arbitraires, ce monopole si outrageant pour les exclus ; il est temps d'opérer notre régénération sociale par des lois basées, non plus sur l'égoïsme, mais sur le dévouement ; non plus sur l'usurpation, mais sur la justice ; non plus sur le mensonge, mais sur la vérité ; non plus sur la corruption, mais sur la vertu ; non plus sur la défiance, c'est-à-dire sur le bénéfice de quelques-uns, mais sur la sympathie, c'est-à-dire sur la participation des masses à la gestion de leurs intérêts.

Il serait beau, il serait consolant surtout de vous voir, vous, messieurs, les élus du privilège, vous élevant contre le privilège, entrer hardiment dans la voie large de la civilisation, la seule grande, la seule raisonnable, la seule d'avenir. A cette condition, vous aurez bien mérité de la génération présente ; et la pos-

vérité reconnaissante burinera vos noms sur les murs du Panthéon, de l'Histoire.

Le numéro de la Tribune du 22 janvier a été saisi, et un *quatre-vingt-neuvième* procès commence pour elle. La cause, disons mieux, le prétexte de cette nouvelle saisie, est un article tout de logique sur les doctrinaires et le *sept août*, à propos des bruits de changement de ministère!... D'après cela, le journal saisi n'a-t-il pas raison de s'écrier: « La *pressophobie* de M. Persil est décidément une véritable aliénation mentale. Mettre les armes de la vindicte publique dans de telles mains, c'est confier un poignard à un maniaque. »

## A NOS CONCITOYENS.

Deux de nos crieurs sont en prison pour avoir vendu la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, format in-32, bien que personne ne connaisse encore la saisie qui, d'après le parquet, pesait alors sur cet écrit, et ce sera le QUATRIÈME procès de presse que nous aurons à subir, par suite de la vente des écrits démocratiques, si les poursuites sont continuées sur cette prétendue saisie.

Nous répétons qu'afin de mettre complètement à nu la conduite du parquet dans ces circonstances, nous voulons faire lire par tous les citoyens, hommes de conscience et de bonne foi, les détails du procès qui a été intenté à Paris à l'un des éditeurs de la *Déclaration des Droits de l'Homme* et jugé plus de quinze jours avant la saisie de Lyon. Ce sera, à la fois, le moyen de prouver l'iniquité des actes du parquet et d'instruire les citoyens, en leur présentant le discours fort intéressant prononcé à cette occasion devant la cour d'assises de Paris par le citoyen Rion, éditeur.

En conséquence, six de nos crieurs vendront aujourd'hui, au prix d'UN SOU, dans les rues de Lyon, dans la ville de la Croix-Rousse et dans la ville de la Guillotière, un écrit de HUIT pages in-8°, intitulé: *Procès à la souveraineté du peuple*.

Il est utile de remarquer qu'il n'y a de notre part point de spéculation mercantile dans la vente des écrits. C'est par nous qu'elle a été commencée à Lyon, dans le seul but de répandre parmi les prolétaires l'instruction que la trop grande cherté des journaux ne leur permet pas d'y puiser. Aussi, ne couvrons-nous qu'à peine les frais d'impression des écrits de HUIT PAGES, ou équivalens, que nous faisons et ferons toujours vendre!

Afin que tous les citoyens puissent, au premier coup d'œil, reconnaître nos crieurs, nous leur avons donné une marque très distinctive. Ils seront toujours revêtus de la blouse gauloise, serrée par une ceinture tricolore, mais ils porteront un chapeau à forme haute, de couleur rouge écarlate, orné de la cocarde nationale. On y lira, sur le devant, cette inscription: « DROITS DE L'HOMME. » Leurs boîtes vernies en rouge auront sur le devant, écrits en lettres blanches, ces mots: ÉCRITS DÉMOCRATIQUES, » et sur les côtés, celui-ci: « GLANEUSE. » — Le public se souviendra des distinctions qu'il aura à faire, quand il voudra être sûr d'acheter nos écrits.

Il est aussi utile de faire savoir que les crieurs de la publication républicaine de M. Reverchon portent une ceinture et une écharpe tricolores, et qu'on lit sur une plaque blanche, attachée à leur chapeau, ces mots: « LE PRÉCURSEUR DU PEUPLE. »

## Lyon.

Voici un fait que nous livrons à la connaissance du public, tel qu'il nous a été raconté et garanti:

Le 17 janvier, à 5 heures du soir, la femme d'un homme du peuple et son enfant morts, furent portés dans un cercueil au dépôt de l'hospice civil, pour être conduits le lendemain à la Madeleine. Averti par on ne sait quel pressentiment, cet homme se transporte dans la nuit au cimetière, visite les cadavres et ne trouve parmi eux, ni sa femme, ni son enfant; alors il retourne à l'hospice où il voit étendus sur une table et sans cercueil les objets qu'il cherche avec tant d'anxiété. Ils avaient été vendus la veille pour 5 francs, et la bierre pour 6 francs!..... Indigné d'une spoliation aussi infâme, le citoyen est allé se plaindre à M. le Maire qui lui a fait rendre la justice qui lui était due. La femme et l'enfant ont été ensevelis en sa présence, dimanche, 19 du courant.

Prolétaires, qui maudissez la société où vous vivez, n'auriez-vous pas autant de raison de maudire celle au milieu de laquelle vous mourez? Travaillez donc, exténuez-vous donc, pendant votre vie, et demandez ensuite, en payant, un peu de repos après la mort.... Vous verrez que l'on violera sans pudeur votre dernier pacte avec la société, et que votre cadavre, macéré par le travail et les privations, subira encore les investigations du scalpel anatomique. Hélas! hélas! c'est bien de nous, prolétaires, que Béranger veut parler, lorsqu'il dit:

Quand nous mourons, vieux ou bambin,  
Homme ou femme,  
A Dieu soit notre ame!  
Quand nous mourons, vieux ou bambin,  
On vend le corps au carabin.

Les persécutions du parquet, bâties sur les rêveries de la police, ne paraissent pas encore arriver à leur fin. Plusieurs citoyens ont été mandés, pendant la semaine qui vient de s'écouler, devant le juge d'instruction M. Populus, qui n'a pas encore, que nous sachions, du moins, obtenu la croix-d'honneur, bien qu'il ait, en novembre 1851, commencé à combattre pour la royauté quand elle était complètement vaincue, \* M. Populus, disons-nous, a peut-être résolu de présenter à la monarchie un plat à la façon de M. Persil, c'est-à-dire, de construire, sous sa cheminée, un joli petit complot dans lequel il fera entrer vingt à trente républicains. C'est un moyen de monter en faveur dont plusieurs magistrats de Paris se sont bien trouvés. Notre juge d'instruction a, peut-être, envie d'user de la recette. En tout cas, nous verrons.... Rira bien qui rira le dernier.

Il n'y a qu'un malheur pour le parquet, c'est qu'il n'y a rien de vrai dans le récit des faits sur lesquels est égayée cette immense et capitale accusation, et afin que le parquet n'en prétende cause d'ignorance (style de palais), nous sommes invités par le citoyen Perrin à dire publiquement à M. Comte, commissaire de police, qu'IL A MENTI en relatant dans son énorme rapport tous les faits qu'il a imputés à celui que nous avons nommé. Les preuves d'alibi les plus formelles viendront notamment confirmer au besoin le démenti qui lui est donné par le citoyen Perrin.

En attendant, rien d'aussi curieux que les commencemens d'accusation. Citons-en un pour donner une idée de tous les autres. Le citoyen Perrin, étudiant en médecine, a été mandé pour subir un interrogatoire en forme. Six ou sept autres chefs d'accusation pèsent sur lui; vraiment ce n'est pas grand'chose!... Il est accusé d'être l'un des instigateurs des troubles du dimanche 12 janvier; de s'être opposé à l'arrestation du citoyen Burnichon, dans la rue du Palais-Grillet; d'avoir assailli des sergens de ville sur la place des Jacobins; d'avoir crié: Vive la république! d'avoir, etc., etc.

La troisième livraison des CHANSONS DE KAUFFMANN a paru aujourd'hui. Elle n'est pas moins remarquable que les précédentes.

Très-incessamment, au bénéfice de M. Joanny; jeune artiste auquel le public accorde une bienveillance méritée à juste titre, aura lieu une représentation qui promet d'être piquante et que nous nous faisons un plaisir d'annoncer.

Les ouvrages dont se composera cette représentation sont: 1° *Le Prédéstiné* ou *C'est encore du bonheur*, pièce en trois actes du théâtre du Vaudeville, qui se joue tous les soirs à Paris, et n'a pas encore cessé d'attirer la foule; 2° *Une Fille d'Eve* ou *la Pipe et le Procureur du roi*, vaudeville en un acte du théâtre des Variétés, et dont les journaux de Paris ont publié les succès; les principaux rôles de ces deux ouvrages seront joués par M. Breton et Mme Herdiska; 3° *Les Faux Monnoyeurs* ou *la Déliaison*, mélodrame en trois actes et à grand spectacle; 4° enfin, *Le Petit Matelot*, opéra; le rôle du petit matelot sera rempli par Mme Breton, et celui de *Sabord* par M. Germain, artiste du Grand-Théâtre. — Il y a certes, dans une composition de spectacle aussi extraordinaire, de quoi satisfaire tous les goûts à la fois, et nous ne doutons pas un instant que le public n'accoure en foule à cette représentation étourdissante.

(1) C'est pour avoir fait le voyage de Reilleux, le 25 novembre, que M. Populus a reçu le grade de juge d'instruction.

## GALERIE POLITIQUE.

Quand des hommes se sont rendus célèbres par leur courage, par leur talent, leurs descendants recherchent avec avidité la reproduction de leurs traits, car, bien qu'ils ne soient plus alors qu'un peu de poussière, leur souvenir est vivant. Le peuple, surtout, qui n'oublie jamais ceux qui se sont dévoués pour lui de quelque manière que ce soit, aime à embellir sa demeure de leurs portraits. Il a du plaisir à les contempler, et il les montre à ses enfans en leur racontant les actions qui les ont justement illustrés. Dans bien des siècles, les souvenirs de la sublime défense du cloître St-Méry seront encore vivans, et les noms de JEANNE, de PROSPERT, seront prononcés avec enthousiasme et admiration. Tout portrait de l'un de ces hommes ou de leurs courageux compagnons sera une relique que l'on conservera précieusement !...

Mais, nous-mêmes, qui avons plus à vivre encore du présent que du passé, ne recherchons-nous pas avec plaisir tout ce qui replace devant nous ceux de nos contemporains qui se sont déjà immortalisés ou ceux qui travaillent chaque jour avec dévouement dans l'intérêt du peuple. Oh ! oui, c'est un besoin pour nous de voir ces hommes, de leur serrer la main ; et, si nous ne pouvons le satisfaire, nous nous réjouissons quand nous pouvons nous dédommager par la vue d'un tableau qui reproduit fidèlement leur physionomie.

Le plus sûr moyen d'avoir des portraits vraiment fidèles, c'est de les faire pendant la vie de ceux dont on veut reproduire la ressemblance ; mais que de difficultés pour vaincre tous les refus que dicte la modestie !

Un homme, cependant, a entrepris cette œuvre patriotique, et, après bien des résistances, il est parvenu à triompher de tous les obstacles ; c'est M. Desessert, de Paris. Il présentera, sous le nom de GALERIE POLITIQUE, une série de portraits dessinés d'après nature, et qui sera continuée rapidement. — Six ont déjà paru. Ce sont ceux des citoyens *Jeanne*, *Prosper*, héros vaincus de juin ; *Raspail*, naturaliste, l'un des hommes les plus savans de France, et des républicains les plus dévoués ; *Lapommeraye*, l'auteur d'une Histoire de la révolution française, histoire qu'il continue dans la prison où l'a fait jeter pour cinq ans le commencement du premier volume ; *Gornier-Pagès*, député de l'Isère, et *Cabet*, député de la Côte-d'Or, directeur du journal le *Populaire*.

L'exécution des portraits qui composeront la *Galerie Politique* a été confiée à M. Leclerc, que son talent bien connu pour la ressemblance a fait choisir parmi les artistes distingués qui offraient leur concours à l'éditeur. Les six premières livraisons prouvent que M. Leclerc justifiera complètement la confiance que M. Desessert a mise dans l'habileté de son crayon.

Les portraits se vendent séparément au prix de 1 fr. 50 c., chez l'éditeur, rue Neuve-Montmorency, n° 2. près la Bourse, à Paris. — Nous pensons qu'il y en aura bientôt un dépôt à Lyon, nous nous en presserons de le faire connaître dès qu'il aura été fixé.

## GLANE.

Dans son discours à la chambre, le roi a parlé de ses *efforts*. Ettonnez-vous après cela si le pauvre homme est obligé de porter un *bandage* ; et vous, républicains farouches, ayez encore le courage de plaisanter sur l'*auguste hernie* !

— Louis-Philippe a parlé de sa fidélité à garder nos institutions. Si c'était des millions, je ne dis pas.

— Un roi ne voit, dit-on, son peuple qu'à travers ses courtisans : il ne faut pas s'étonner si Louis-Philippe ne s'aperçoit pas des besoins de son peuple, ses courtisans sont si *épais*.

— Ils font diablement de visites domiciliaires ; un jour viendra où nous rendrons ces visites.

— C'est parce que l'on connaît son goût pour les constructions que chacun lui jette la pierre.

— *Chose* n'a pas de conscience, dites-vous, mais qu'a-t-il donc fait de toutes celles qu'il a achetées ?

— Un état monarchique est près de sa ruine, quand on peut y être à la fois chargé d'emplois et d'infamie, et que l'honneur y est mis en contradiction avec les honneurs.

— C'est une infamie, une horreur ! On avilit la croix-d'honneur :

Par Michel-Charle elle est portée !

— Et pourquoi s'en émouvoir ?

A Gautier puisqu'on l'a jetée,

Tout le monde peut bien l'avoir !...

## BULLETIN DES ANNONCES.

## EXTRAIT DU MONITEUR.

« Il y a plusieurs années que, d'après l'avis des journaux de médecine, nous recommandâmes au public l'usage de la pâte pectorale de Reynauld aîné.

« Cette préparation est généralement considérée comme la plus utile pour guérir les rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouemens et affections de poitrine. Un brevet d'invention et de perfectionnement accordé par le gouvernement, et les attestations favorables des premiers médecins français et étrangers, expliquent et justifient la vogue toujours croissante de la pâte de Reynauld aîné.

Pour plus de détails, voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.

Un dépôt est établi dans toutes les villes de France et de l'étranger.

## EN VENTE :

## OUVRAGE DE CHIMIE.

Contenant 146 recettes pour les liqueurs en général, par M. le comte de G. Lazoski, professeur de chimie et membre de l'Académie, rôle des sciences.

PRIX : 1 FRANC.

UN OUVRAGE de Physique amusante, du même auteur.

PRIX : 1 FRANC.

Le parfum pour fabriquer 40 bouteilles de liqueur de différentes qualités.

PRIX : 2 FRANCS.

## NOUVELLE INVENTION.

UNE RECETTE pour fabriquer de la bière, à 10 centimes la cruche ; cette bière se fabrique avec de l'orge, du houblon et autres ingrédients très rafraichissans ; l'on peut en 2 heures de temps en fabriquer de 10 litres à 1000 litres, ou la quantité que l'on desire, elle se fabrique sans aucun ustensile ; elle a la couleur, l'odeur et la mousse comme tout autre bière ; l'on peut garantir sa conservation 6 mois et plus.

PRIX DE LA RECETTE : 20 FRANCS.

UNE RECETTE pour fabriquer du vinaigre blanc, très fort, à 10 centimes le litre.

PRIX DE LA RECETTE : 20 FRANCS.

En 5 leçons l'on peut apprendre à fabriquer la parfumerie en général.

En 3 leçons l'on peut apprendre à préparer les essences.

PRIX DE CHAQUE LEÇON : 20 FRANCS.

UNE RECETTE pour fabriquer l'amidon surfin, à 15 cent. la livre.

UN MANUSCRIT pour les teintures.

PRIX : 10 FRANCS.

UNE RECETTE pour fabriquer les chandelles à façon de bougies : un grand nombre d'autres recettes et secrets pour les arts.

M. le professeur prévient le public, qu'il ne recevra pas les lettres non affranchies. Il est visible tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, dans son nouveau logement, rue des Célestins, n. 6, au dessus de l'herboriste, à l'entresol.

## Maladies secrètes et cutanées.

## SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SENE, \*

Publié par ordre exprès du gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n. 25, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres*, *Gales répercutées*, *Boutons*, *Rougeurs*, *Pustules*, *Écoulemens anciens ou récents*, *Fleurs blanches des Femmes*, etc., etc. ; il remédie également aux *accidens mercuriels*.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr gage à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

\* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco). Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2550 11)

Un chef d'atelier, possesseur d'un procédé nouveau pour confectionner les bottes et souliers sans coutures, et jouissant d'un grand crédit commercial, désirerait trouver un associé qui pût, en même temps, fournir une mise de fonds et tenir les écritures. S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

J. FERTON, l'un des gérans